

Rapport de commission

Commission n°26 du Conseil communal

Postulat de M. Fabrice Moscheni « Aidons les jeunes à accéder au marché du travail grâce au permis de conduire »

Séance du mercredi 31 mars 2022 (17h30-18h30)

Rapporteuse :

Mme Sarah DEPALLENS, Socialiste

Présent-e-s :

M. Yusuf KULMIYE, Socialiste

Mme Angèle MENDY, Socialiste

M. Samson YEMANE, Socialiste

Mme Romane BENVENUTI, Les Verts

M. Oleg GAFNER, Les Verts

M. Ilias PANCHARD, Les Verts

M. Olivier MARMY, Libéral-Radical

Mme Diane Wild, Libéral-Radical

Mme Anaïs TIMOFTE, Ensemble à Gauche

Mme Virginie CAVALLI (suppléance Mme Charlotte DE LA BAUME)

M. Fabrice MOSCHENI, UDC

Excusé-e-s : M. Paul KANTHIA, Libéral-Radical

Représentant.e.s de la Municipalité et invités :

Mme Emilie MOESCHLER, directrice des sports et de la cohésion sociale (SCS)

M. Michel CAMBROSIO-REDMER, chef de service du Service du travail

Mme Eliane Belser, secrétaire générale a.i. à la direction des sports et de la cohésion sociale

Discussion générale

Présentation

Le postulant indique que ce postulat part du constat qu'à l'heure actuelle être détenteur d'un permis de conduire est une nécessité pour les jeunes afin d'accéder au marché du travail. Les coûts pour l'obtention d'un tel permis ont fortement augmenté, pouvant aller de CHF 1'500.-, pour les plus habiles, à CHF 4'000.-, pour les moins chanceux. Ce montant peut être prohibitif pour les familles modestes et cela peut prêter les chances d'insertion dans le monde professionnel, partie importante de l'intégration des jeunes dans la société. C'est dans ce cadre et dans l'optique d'optimiser les chances des jeunes issus d'une classe modeste que les postulants sont favorables à l'idée de les aider, afin de financer l'obtention du permis de conduire.

Tour de table

La municipalité souligne le fait que dans certaines situations, ne pas être titulaire d'un permis de conduire peut effectivement être un frein pour une réinsertion professionnelle. C'est dans ce contexte que la F.L.A.T (ci-après Fondation lausannoise d'aide par le travail), dans laquelle siège la plupart des partis représentés au Conseil communal, octroie des aides dans des cas spécifiques. Un projet professionnel doit avoir été préalablement réfléchi et si l'accès au permis de conduire est une condition sine qua non dans l'accomplissement de celui-ci, un soutien financier peut être apporté. Une commission d'étude est constituée pour analyser les dossiers et évaluer dans quelle mesure l'obtention du permis de conduire nécessite une aide. La commission propose ensuite au comité de la F.L.A.T de soutenir financièrement un bénéficiaire à l'aide d'un prêt et/ou d'un don. À l'issue de la notification de la décision, le projet professionnel peut débiter avec un suivi dans sa réalisation. Ainsi, par l'intermédiaire de la F.L.A.T, la Ville est en mesure de répondre à ce besoin de façon ciblée.

Un.e commissaire est séduit.e par ce postulat qu'il.elle a découvert au préalable avec prudence, dès lors qu'il s'agit d'attribuer l'argent public. En principe, son parti est prudent avec ce type de distribution. Dans le cas présent, il s'agit de favoriser l'accession des jeunes au marché du travail, en tenant compte des nouvelles exigences demandées dans les emplois liés, notamment, à la livraison, la mobilité, à l'artisanat et à l'auto-entreprise. Il.elle perçoit cette proposition comme étant intéressante et il.elle trouverait utile que la Municipalité s'en préoccupe.

Un.e commissaire signale que, du point de vue de son parti, nombreux sont les jeunes qui renoncent à obtenir leur permis de conduire pour des raisons écologiques. En outre, le réseau des transports publics à Lausanne est favorisé et celui des transports motorisés est de moins en moins facilité dans les choix faits par la Ville. Il.elle se dit favorable à un renforcement de l'accessibilité pour les jeunes aux transports publics, tenant compte des tarifs qui restent importants. Les Verts inciteraient davantage la Municipalité à renforcer cette politique plutôt qu'à celle de soutenir le transport individuel motorisé, anachronisme au vue de l'urgence climatique.

L'administration est interrogée sur les possibilités d'obtention du permis de conduire qui pourraient être offertes aux jeunes en situation précaire et bénéficiant de l'aide sociale.

La municipalité indique que les bénéficiaires du revenu d'insertion sont suivis par le Service social lausannois, et, par le biais des assistantes sociales et assistants sociaux, des demandes exceptionnelles peuvent être adressées à la DGCS (ci-après Direction générale de la cohésion sociale), organisme de l'État de Vaud. Cela concerne tout type d'aide permettant de retrouver une situation professionnelle, dont le permis de conduire fait partie. Néanmoins, dans la pratique, l'octroi d'un financement de celui-ci par la DGCS est rare.

Ce postulat questionne certains sur la question de savoir s'il va à l'encontre de l'actuelle politique de la Ville souhaitant favoriser les transports publics, afin de réduire l'empreinte écologique. La F.L.A.T étant en mesure de répondre à la demande des postulants, il peine à comprendre ce qui justifierait à Lausanne une demande à la collectivité publique d'en faire davantage. Il met en avant l'ambitieux plan climat de la Ville et relève le fait que le Conseil communal a mis en avant les raisons d'un transfert modal pour les déplacements. Il se dit défavorable à cette proposition.

Un.e postulant.e se dit sensible aux arguments avancés dans la proposition. Bien que la politique de la Ville soit la réduction de son empreinte carbone, il faut tenir compte de la réalité

du terrain et des exigences posées par les employeurs. Dans de nombreux secteurs, pas uniquement liés au domaine des transports, le permis de conduire est demandé aux employés. L'aide que la F.L.A.T peut apporter dans ce cadre est une bonne chose et cette opportunité devrait être davantage connue par les bénéficiaires. Alors même que des aides ponctuelles peuvent être octroyées par le Service social, tous les jeunes en situation précaire ne bénéficient pas du revenu d'insertion. Il lui paraît adéquat de mettre en avant cette nécessité, dès lors que le marché du travail impose, pour certains emplois, d'être titulaire du permis de conduire.

Un.e commissaire appuie le fait que ne pas être titulaire d'un permis de conduire peut constituer un frein à l'embauche dans diverses professions. A son sens, cette proposition devrait être étudiée, afin de mettre en exergue ses atouts, en faisant notamment connaître l'existence de la F.L.A.T. Il.elle soutient ce postulat.

Les dossiers étant étudiés par la F.L.A.T de façon casuelle, l'administration est questionnée sur l'existence de statistiques. Elle ajoute que, pour les métiers administratifs, le permis de conduire n'est pas une nécessité a contrario de certaines autres professions pour lesquelles c'est une exigence.

La municipalité indique en préambule que la dernière étude réalisée pour les permis de conduire date de 2015. Le dernier rapport publié pour la F.L.A.T date de 2020, année particulière et marquée par le Covid. Elle ajoute qu'outre le permis de conduire, l'acquisition d'un véhicule peut entrer dans les critères d'étude d'un dossier. Elle mentionne, qu'en 2020, 116 personnes se sont adressées à la F.L.A.T et 33 demandes finales ont été déposées. Ces chiffres sont inférieurs à 2019, en raison de la crise sanitaire. Il ajoute que la fondation intervient pour l'aide au travail et les requêtes pour les permis de conduire sont moindres en regard de celles pour les formations. LA FLAT peut également intervenir pour l'achat de matériel permettant de se lancer dans une activité indépendante, mais ce type de demandes est très rare.

Un.e commissaire précise qu'il ne s'agit pas de favoriser la mobilité individuelle, l'obtention du permis de conduire n'impliquant pas l'achat d'un véhicule.

Le postulant rappelle que son postulat a pour objectif d'aider les personnes de condition modeste à avoir accès au marché du travail. Il renvoie à la page des offres d'emploi de la Ville, dans lesquelles le permis de conduire est régulièrement demandé. Il est d'avis que la logique de société doit donner une chance à tout le monde et ce quelle que soit l'origine.

Un.e commissaire interroge la Municipalité sur les possibilités de renforcer les travaux de la F.L.A.T en termes de visibilité, précisément dans le domaine d'aide à l'acquisition du permis de conduire. Il.elle pense qu'il faut être efficient dans les actions qui doivent être entreprises.

La municipalité explique que la première source des demandes émane de personnes qui ont entendu parler de celle-ci par le biais de ceux qui ont bénéficié d'une prestation. La seconde source provient des conseiller·ère·s ORP et des assistantes sociales et assistants sociaux de Lausanne, soit environ 200 collaborateur·trice·s, informé·e·s de l'existence de la F.L.A.T et donc en mesure de réorienter des bénéficiaires de l'assurance chômage ou du revenu d'insertion. Finalement, la 3^e source provient des services sociaux privés et des autres fondations. La F.L.A.T est, à sa connaissance, la seule fondation qui octroie des appuis pour les permis de conduire en surplus des autres aides, telles que les formations. Le volume annuel de ces aides financières, majoritairement délivrées sous forme de prêt, se situe entre CHF

100'000.- et CHF 120'000.- par année. En outre, la fondation examine les dossiers selon la situation économique des demandeuses et demandeurs. Une aide ne peut être octroyée qu'à la condition que l'effort nécessaire soit bien trop important par rapport aux charges ordinaires.

Un.e commissaire relève qu'il n'y ait pas fait mention des possibilités d'aide pour obtenir le permis de conduire sur le site internet F.L.A.T.

La municipalité répond qu'il s'agit là d'une volonté de ne pas focaliser le type d'aide octroyé ou type de formation. La raison étant que les demandeuses et demandeurs doivent avoir un projet individuel mûrement réfléchi, s'il offre une plus-value pour l'insertion professionnelle ou s'il est nécessaire pour maintenir un emploi. Tout projet fait l'objet d'une discussion préalable avec les demandeuses et demandeurs avant qu'il ne soit développé dans les détails. Elle ajoute qu'une discussion à lieu sur les dossiers soumis au comité de la F.L.A.T, avec une réflexion sur les projets et les risques éventuels. L'octroi d'une aide n'étant pas géré selon des critères administratifs, l'intention est de ne pas préciser ce qui peut être accordé par la fondation.

Le postulant n'ayant pas eu connaissance de l'existence de la F.L.A.T s'interroge sur la possibilité de l'utiliser, dans le cadre du postulat qui entre dans une logique sociale et non de transition écologique. Il relève le fait que l'achat d'un véhicule peut aussi être pour une voiture électrique. Il est d'avis que cette nécessité d'être détenteur d'un permis de conduire est liée principalement au secteur secondaire.

Pour un.e commissaire, un des éléments factuels est que l'achat d'un véhicule se décide souvent vers 18-20 ans. Cela a, par conséquent, un impact sur la politique général lausannoise de la mobilité. Bien qu'il y ait des secteurs dans lesquels cette nécessité est indéniable, il est favorable à soutenir d'autres approches. Il relève le fait que ce postulat ne mentionne pas les actions de la Ville dans ce secteur, telles que les activités de la F.L.A.T, et conclut qu'en cas d'acceptation de celui-ci à la séance de ce jour, un certain nombre de personnes à gauche le refusera.

Conclusion et vote

La rapportrice appelle au vote :

6 « Oui »

6 « Non »


0 « Abstentions »

Résultat des votes concluent à une égalité des votes en comprenant celui de la Présidente.

Le vote au plénum sera déterminant.

La séance est levée à 18h10

Lausanne, le 18 mai 2022



Sarah Depallens

Rapportrice